



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PARTENAIRES DES VILLES Sarl**, Ch. de Rionza 13, 1020 Renens
2. Déclaration de faillite: 30.11.2011
3. Suspension de faillite: 01.02.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.02.2012
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But de la société : travaux de plâtrerie et peinture, pose de papiers peints, rénovation et décoration de bâtiments.  
Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 30.11.2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

Office des faillites de Lausanne  
021 316 65 11  
1014 Lausanne Adm cant

00738715

